

DECISION MUNICIPALE n° D20250604-062

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

Service	Service Culturel	
Type	Convention de mise à disposition	
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Du 26 au 28 juin 2025	
Lieu	Centre Culturel Jean Ferrat	
Attributaire	Leclerc Culture Ussel	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'organisation du festival Culturissimo organisé par l'entreprise Leclerc Culture Ussel, représentée par Madame Lolita Da Silva – Route de Ponty 19200 USSEL– 19200 USSEL

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'organisation d'un festival, du 26 au 28 juin 2025 dans la salle de spectacle du Centre Culturel Jean Ferrat.

Article 3 : La somme de 175€ sera réclamée par Monsieur le Receveur Principal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la Commune.

Fait à Ussel, le 4 juin 2025

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE